



Agence
du Numérique

DÉCLARATION D'AIDE DE MINIMIS

I. Qu'est-ce qu'une aide de minimis ?

Les aides de minimis sont des aides publiques de faible montant accordées aux entreprises. En dessous de certains seuils fixés par la réglementation européenne, elles sont présumées ne pas affecter la concurrence entre États membres et peuvent donc être octroyées sans notification préalable à la Commission européenne.

Pour le régime général, le plafond est fixé à 300.000 euros sur une période glissante de trois ans par le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023. Pour les entreprises chargées d'un service d'intérêt économique général (SIEG), le plafond est fixé à 750.000 euros sur trois ans par le règlement (UE) 2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023.

En Wallonie, les aides de minimis relevant des règlements général et SIEG doivent être encodées dans le registre européen depuis le 1er janvier 2026. Pendant la période transitoire, les attestations et déclarations restent toutefois nécessaires pour vérifier que les plafonds ne sont pas dépassés.

II. Déclaration des aides reçues

Je, soussigné(e),

représentant(e) de l'entreprise,

agissant pour le compte d'une **entreprise unique** au sens de l'article 2 du **règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023** relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, ou, le cas échéant, du **règlement (UE) 2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023** relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général, déclare ce qui suit :

L'entreprise n'a reçu aucune aide de minimis durant les trois derniers exercices fiscaux glissants, y compris l'exercice en cours à la date de signature de la présente déclaration.

L'entreprise a reçu, ou a demandé sans encore les avoir perçues, les aides de minimis reprises ci-dessous durant les trois derniers exercices fiscaux glissants, y compris l'exercice en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Date de l'attribution de l'aide <i>de minimis</i>	Type d'aide <i>de minimis</i> (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide (en euros)

Fait à, le.....

Signature :